

# CAPITAL PLUS

## Fonds Commun de Placement

### FICHE SIGNALÉTIQUE

#### AVERTISSEMENT

Cette fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM, disponible aux fins de consultation par le public, dans tous les établissements chargés de recueillir les souscriptions. La note d'information complète de l'OPCVM ainsi que son règlement de gestion et le dernier document périodique sont disponibles, aux fins de consultation, auprès de BMCE Capital Gestion Privée :

BMCE Capital Gestion Privée : 140, avenue Hassan II – Tour BMCE Casablanca - tel. 0522 49 89 65 fax. 0522 48 13 77

#### Adresse de établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

BMCE Capital Gestion Privée : 140, avenue Hassan II - 20000 Casablanca - tel. 0522 49 89 65 fax. 0522 48 13 77

#### Lieu de publication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative de la part est affichée dans les locaux de BMCE Capital Gestion Privé et publiée dans les hebdomadaires spécialisés.

## **Présentation de l'OPCVM**

<b>Dénomination sociale</b>	FCP CAPITAL PLUS
<b>Nature juridique</b>	Fonds commun de placement (FCP) régi par le dahir portant loi n°1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux OPCVM tel que modifié et complété MA0000037061
<b>Code Maroclear</b>	11/03/2010 sous la référence AG/OP/010/2010
<b>Date et référence agrément</b>	19 Avril 2010
<b>Date de création</b>	140, Avenue Hassan II, 20 000 Casablanca
<b>Siège social</b>	99 ans.
<b>Durée de vie</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Exercice social</b>	1 000 000 DHS
<b>Apport initial</b>	1 000 DHS
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	1 an et plus
<b>Durée de placement recommandée</b>	BMCE Capital Gestion
<b>Promoteurs</b>	Personnes physiques et morales
<b>Souscripteurs concernés</b>	BMCE Capital Gestion
<b>Etablissement de gestion</b>	la Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>Etablissement dépositaire et teneur de comptes</b>	
<b>Commercialisateurs</b>	BMCE Capital Gestion Privée
<b>Commissaire aux comptes</b>	cabinet « A.SAADI & ASSOCIES» représenté par Nawfal AMAR

## **Caractéristiques financières de l'OPCVM**

Le fonds est un OPCVM « **Obligations moyens et long terme** »

Dans cette optique, le fonds investira son actif à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyens et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourrait investir 10% maximum de son actif en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, titres d'OPCVM actions ou diversifiés, d'organismes de placements en Capital Risque (OPCR), et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FCPT).

Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'objectif du FCP est d'offrir au promoteur un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.

**Indice de référence :** MBI Moyen Terme.

**Sensibilité :** ] 1.1 - 5.1 ]

## **Modalités de fonctionnement**

**Date de commercialisation de l'OPCVM :** Dés publication de la note d'information.

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative :** tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit.

**Modalités de diffusion de la valeur liquidative :** Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de l'établissement de gestion, Elle est également publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.

**Méthode de calcul de la valeur liquidative** : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes aux dispositions de la circulaire n° 02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.

**Modalités de souscription et de rachat** : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de BMCE Capital Gestion privée au plus tard à 17 heures le jour précédent le calcul de la valeur liquidative.

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net (après provision des frais de gestion) du FCP par le nombre de parts.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

**Affectation des résultats** : À la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

### **Commissions de souscription et de rachat**

- ▶ Commission de souscription : 3 % HT maximum de la valeur liquidative
- ▶ Commissions de rachat : 3 % HT maximum de la valeur liquidative

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

### **Frais de gestion**

Les frais fixes s'élèvent au maximum à 2 % H.T par an de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par BMCE Capital Gestion et détenues en portefeuille. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

A titre strictement indicatif, ces frais couvrent les charges suivantes :

- |                              |                                   |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1) CDVM                      | : 0,025 % HT                      |
| 2) Dépositaire               | : 0.025 % HT                      |
| 3) Maroclear ( annuel )      | : 4.000 Dhs                       |
| 4) Maroclear ( trimestriel ) | : selon les conditions en vigueur |
| 5) Commissaire aux Comptes   | : 20 000 Dhs maximum              |
| 6) Publications              | : 20 000 Dhs                      |

Prestation de BMCE Capital Gestion : Frais de gestion – (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

### **Date et référence de visa**

La note d'information a été visée le 15/09/2010 sous la référence n° VI/OP/041/2010.